

# Procès verbal du conseil municipal du mardi 14 avril 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze, le quatorze avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. GERNEZ Bertrand

**Etaient présents** : Monsieur Bertrand GERNEZ, Monsieur Patrick MARIAUD, Madame Valérie SIBILLE, Madame Valérie DURIEUX, Monsieur Francis DEBUIRE, Madame Ghislaine ALBERT, Monsieur Andriamiraho RAJAONSON, Monsieur Franck RATSIMBA et Madame Delphine HUMBERT

**Absents excusés** : Madame Marie-Louise MICHALON et Monsieur Michel RUSU

Formant la majorité des membres en exercice.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance pour assurer ces fonctions Monsieur Patrick MARIAUD.

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 17 janvier dernier aux membres du conseil municipal qui y apposent leur signature.  
Ce procès-verbal sera transcrit dans le registre.

## **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 : COMMUNAL & CCAS**

Délibérant sur le compte administratif 2014 de la Commune, dressé par Monsieur le maire, Bertrand GERNEZ, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
Lui donne acte de la présentation du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

En fonctionnement    Excédent de    82 246,35 €                      En Investissement    Déficit de    10 571,65 €

**Soit un Excédent total de clôture de 71 674,70 €uros**

### **COMPTE ANNEXE CCAS**

En fonctionnement                                      Excédent de 1 247,81 €uros

*Monsieur le maire quitte la séance*

Le conseil municipal

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré

**APPROUVE à l'unanimité**, les Comptes Administratifs 2014.

*Monsieur le maire reprend la présidence de la séance.*

# Procès verbal du conseil municipal du mardi 14 avril 2015

\*\*\*\*\*

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : COMMUNAL & CCAS**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **AFFECTATION DU RESULTAT :**

### Budget communal

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif 2014 et compte tenu du résultat de l'exercice 2014, constate un résultat définitif de clôture

**En fonctionnement, un excédent de 82 246,35 €**

**En Investissement un déficit de 10 571,65 €**

Statuant sur l'affectation du résultat, **décide d'affecter 10 571,65 € au compte 1068, les 71 674,70 €** seront affectés au compte 002 en recettes de fonctionnement.

## **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant l'entretien annuel des espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise HARROIS pour un montant de 11 233,00 Euros HT.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer, et

**Décide** de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

# Procès verbal du conseil municipal du mardi 14 avril 2015

\*\*\*\*\*

## SUBVENTIONS 2015 :

Monsieur le maire fait part des demandes de subventions pour l'année 2015.

- Association centre Social pour le péri-éducatif : 4 500 €uros (estimation) et 2 942 € pour 2014
- Association St Martin : 6 000 €uros
- SPA : 72,07 €uros
- Association des parents d'élèves de Chaumont : 160 €uros

Concernant les demandes de subventions des associations culturelles ou sportives, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de subventionner pour un montant de 50 €uros par enfant jusqu'à 16 ans.

Une partie de cette subvention sera redistribuée aux familles à hauteur de 25 €uros mais sera directement versée aux associations qui déduiront cette somme au moment des inscriptions à compter du mois de septembre 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

**Décide à l'unanimité** d'attribuer les subventions et

**Décide** de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires

## SUBVENTIONS ALSH DU CENTRE SOCIAL RURAL DU VEXIN-THELLE :

Monsieur le maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Centre Social Rural du Vexin-Thelle qui précise le montant de la subvention pour la participation des enfants de la commune de Jaméricourt à l'accueil de Loisirs Sans Hébergement pour l'année 2015.

Soit Option 1 : 6 330,30 €  
Option 2 : 4 161,90 €

L'option 2 ne comprend pas les accueils du matin et du soir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'opter pour le versement de l'option 1 et accorde donc une subvention de 6 330,30 € au Centre Social Rural du Vexin-Thelle.

Monsieur le maire est autorisé à signer la convention relative à ce service.

## VOTE DES 4 TAXES

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal **de ne pas augmenter les taxes directes locales** et de conserver les mêmes taux d'imposition.

Toutefois, en raison de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale en 2010, la commune perçoit de nouvelles ressources qui étaient auparavant encaissées par l'Etat.

Ainsi le taux communal prend en compte le transfert de la fiscalité départementale, **il n'y aura aucune incidence pour les contribuables.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**Approuve à l'unanimité cette proposition.**

La taxe d'habitation	15,45 %.
Taxe du Foncier Bâti	16,45%.
Taxe sur le Foncier Non Bâti	20,59 %
CFE	16,57 %

Soit un produit fiscal de **81 855 €uros**, viendront se déduire 16 766 € de reversement de la garantie individuelle de ressources.

# Procès verbal du conseil municipal du mardi 14 avril 2015

\*\*\*\*\*

## **BUDGETS 2015 :**

### **Budget communal**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le **budget primitif 2015** de la commune de Jaméricourt, s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :

<b>Fonctionnement</b>	<b>248 395,70 Euros</b>
<b>Investissement</b>	<b>118 946,65 Euros</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif 2015

### **Budget CCAS**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le **budget primitif 2015** du CCAS, s'équilibrant en recettes et dépenses comme suit :

**En fonctionnement, un excédent de 1 247,81 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**APPROUVE à l'unanimité** le budget primitif du CCAS 2015

## **COMMUNICATION DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame Valérie SIBILLE informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'un thé dansant sera organisé à l'occasion de la fête des mères le samedi 30 mai 2015 et que la fête de la musique aura lieu le samedi 20 juin 2015 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Fait à Jaméricourt, le 18 avril 2015

Le secrétaire de séance  
Patrick MARIAUD

Le maire  
Bertrand GERNEZ